



Règlement du concours de Bande Dessinée La Halle aux Bulles 2025 - 6e édition



MÉDIATHÈQUE MADELEINE ODENT

Illustration : Afri Khalef pour la 6e édition du festival La Halle aux Bulles

CONCOURS DE BANDE DESSINÉE

LA HALLE AUX BULLES

**DU 1ER JUIN
AU 31 AOÛT 2025**

**PRIX REMIS LORS DU FESTIVAL
LA HALLE AUX BULLES
LE 13 SEPTEMBRE 2025**

RÈGLEMENT

- **LA BD :**

- . 1 PLANCHE SCÉNARISÉE
- . RESPECT DU THÈME
- . PARTICIPATION INDIVIDUELLE

- **LES THÈMES :**

- . 6-9 ANS : SI J'ÉTAIS ASTRONAUTE...
- . 10-14 ANS : MARS ATTAQUE !
- . 15 ANS ET + : UN CONFLIT SANS GRAVITÉ

ENVOYEZ VOS TRAVAUX AVEC NOM / PRÉNOM ET COORDONNÉES :

MÉDIATHÈQUE MADELEINE ODENT
5 TER RUE DE L'HERBIER, 60510 BRESLES

PLUS D'INFOS AU 03.65.94.01.07

Contact :

Médiathèque Madeleine Odent
5 Ter rue de l'Herbier, 60510 BRESLES
03 65 94 01 07 / mediatheque@bresles.fr

1. Organisation

Ce concours est organisé par la ville de Bresles et piloté par la médiathèque Madeleine Odent, située au 5 Ter rue de l'Herbier, à Bresles dans l'Oise (60510).

2. Partenaires

Ce concours est organisé en partenariat avec la *librairie Bulle en Stock*.

3. Participation

Une seule participation par personne sera autorisée.

Le concours de bande dessinée est ouvert à tout dessinateur **non professionnel**, à partir de 6 ans.

La participation à ce concours est **gratuite**, et implique l'acceptation de ce présent règlement dans son intégralité.

Pour les mineurs, une autorisation parentale est requise et devra être jointe avec la planche :

« Je soussignée Mr/Mme (Nom/prénom) ... autorise mon enfant (Nom/prénom) ... à participer au concours La Halle aux Bulles 2025, dans le respect des règles imposées par le règlement. »

Doivent **obligatoirement** figurer au dos de la feuille les coordonnées du participant : nom, prénom, âge, adresse postale et/ou adresse email, numéro de téléphone.

Sans ces informations pratiques, la planche ne pourra pas être retenue.

4. Consignes

La bande dessinée doit être **une histoire scénarisée**, et non un simple dessin. L'histoire doit respecter le thème imposé dans la catégorie d'âge dans laquelle concourt le participant.

La planche doit tenir sur une page recto uniquement, en format A4 ou A3.

La planche doit être **inédite**, le plagiat est interdit.

5. Catégories

Les dessins retenus seront répartis en fonction de l'âge des participants, dans l'une des trois catégories suivantes :

- Catégorie 1 : **6 – 9 ans.**
- Catégorie 2 : **10 – 14 ans.**
- Catégorie 3 : **15 ans et plus.**

6. Thèmes

Les thèmes du concours de cette 6^e édition de « La Halle aux Bulles 2025 » sont :

- Pour les 6 – 9 ans : **Si j'étais astronaute...**
- Pour les 10 – 14 ans : **Mars attaque !**
- Pour les 15 ans et + : **Un conflit sans gravité**

7. Calendrier

Ce concours respectera le calendrier suivant :

- **01/06/2025** : Ouverture du concours
- **31/08/2025** : Clôture de la remise des planches
- **13/09/2025** : Remise des prix lors de la 6^e éditions du festival la *Halle aux Bulles*

8. Dépôt des planches

La planche doit être envoyée ou déposée à l'adresse suivante :

***Médiathèque Madeleine Odent
5 Ter rue de l'Herbier, 60510 BRESLES***

Ou scannée soigneusement et envoyée au format **JPEG** avec toutes les informations nécessaires (*nom, prénom, âge, adresse postale, numéro de téléphone, autorisation parentale*) à l'adresse email suivante : mediatheque@bresles.fr.

9. Vote du jury

Pour chacune des catégories, les planches seront notées pour leur **qualité artistique**, leur **originalité** ainsi que pour leur **pertinence par rapport au thème**.

Le jury est souverain. Aucune réclamation ne sera acceptée.

10. Remise des prix

Dans chaque catégorie les vainqueurs recevront un prix qui leur sera remis lors de la 6^e édition de la *Halle aux Bulles*, le 13 septembre 2025.

Les lots pourront également être retirés à la médiathèque jusqu'au 31.12.2025.

Aucun lot ne sera envoyé par voie postale, ou ne pourra faire l'objet d'un échange en valeurs numéraires.

11. Récupération des planches

Les planches pourront être récupérées par leur propriétaire directement à la médiathèque jusqu'au 01.09.2026.

12. Utilisation des œuvres

La ville de Bresles se réserve le droit de publier, d'exposer et d'utiliser à des fins publicitaires ou promotionnelles non commerciales tous les travaux, primés ou non.

En participant à ce concours, les auteurs acceptent que leur œuvre soit éventuellement diffusée dans la presse, sur le site et les réseaux sociaux de la ville de Bresles et de la médiathèque Madeleine Odent.

Dans toute utilisation les auteurs seront cités, sauf en cas de demande explicite de l'artiste.

13. Annulation du concours

La ville de Bresles se réserve le droit d'annuler, de suspendre, de modifier ou de reporter le concours si les circonstances l'exigent, sans justification et sans que sa responsabilité se trouve engagée de ce fait.

14. Elimination d'un candidat

La ville de Bresles se réserve le droit de refuser ou de retirer la participation d'un candidat en cas de non-respect d'une clause de ce règlement.